VENTE PAR LE SHERIF.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Martin Richard et als. vs. Ann Richard, Veuve &c. } Cour de District. St. Landry. No. 11005.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente émanant de la Cour du Huitième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane siégeant dans et pour la Paroisse St. Landry, dans l'affaire ci-dessus intitulée et à moi adressé, j'offrirai en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, devant la porte de la Maison de Cour de cette Paroisse, en la ville d'Opelousas,

Le Samedi, 6 Février 1869,

commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétensions de Anne Martin, veuve de François Richard, aux propriétés ci-dessous décrites, saisies pour satisfaire ledit ordre, savoir:

L'HABITATION

où ladite dame Anne Martin demeure actuellement, située dans la Paroisse St. Landry, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent, bornée au Nord par François et Ancelet Richard et d'autres, à l'Est par les terres du chemin de fer des Opelousas et Madame Giles Higginbotham, au Sud par les héritiers de Mme. Prosper Martin, et à l'Ouest par le Bayou Plaquemine, comprenant les morceaux de terre suivant, savoir:

Le quart Nord-Ouest et le quart Nord-Ouest du quart Nord-Ouest de la Section 21; les lots Nos 3, 4 et 5 et le quart Nord-Est de la Section fractionnelle, le quart Sud-Est de la Section vingt, contenant trois cent cinquante acres et 89 centièmes, ainsi qu'il appert par le warrant No. 14 1/2 du Registre du Bureau des Terres des Opelousas, du 4 mars 1851, signé J. G. Fitzgerald, Registre.

Un certain Morceau de Terre, situé dans la Paroisse St. Landry, sur la rive Est du Bayou Plaquemine Brulée, mesurant cinq arpents de face sur quarante arpents de profondeur, borné en haut par Louis S. Thibodeaux et Villoud Clachere, en bas par la terre de ladite Anne Martin, et la même dans la profondeur, faisant face au Bayou Plaquemine, étant la même terre achetée à une vente de Shérif, dans l'affaire intitulée "Les héritiers et représentants légaux de Eléonore Comeau, décédée, conformément à un acte notarié enrégistré dans le livre G page 83 et 84 au Bureau du Recorder de la Paroisse St. Landry.

Un Morceau de Terre, situé en la même Paroisse, mesurant cinq arpents de face sur quarante arpents de profondeur, borné en haut par la terre de la défenderesse et en bas par la terre des héritiers de Mme. Prosper Martin décédée, étant la terre que ladite Anne Martin a achetée de Louisa Daveney, veuve Bonaventure Martin, comme il appert par acte de donation passé le 23 Octobre 1838 pardevant Louis T. Caire, Notaire Public à la Nouvelle Orléans, et enrégistré au bureau du Recorder de la Paroisse St. Landry, au régistre I J. pages 408 et 409.

Un Morceau de Terre, situé en la Paroisse St. Landry, mesurant trois arpents de face sur quarante arpents de profondeur, borné en haut par Hypolite A. Guidry, et en bas par la veuve Etienne Lalolais, faisant face à la rive Ouest du Bayou Plaquemine Brulée, et dans la profondeur par des terres publiques, étant la même terre que ladite Anne Martin a achetée d'Eléonore Comeau, veuve de Pierre Hébert, comme il appert par acte de donation pardevant Célestin Lavergne, Notaire Public, le 23 Décembre 1820.

La moitié indivise d'un certain morceau de terre situé dans le bois et quartier connu comme Bayou Plaquemine Brulée, en la Paroisse St. Landry, contenant quatre cent trente arpents de superficie, borné au Nord par les terres des Etats-Unis ou leurs acquéreurs, au Sud par Joel West et les terres de Jean Bte. Lebleu, et à l'Ouest par les terres des Etats-Unis, étant la même terre achetée par François Richard père, le 13 Juin 1847, à une vente de Shérif dans l'affaire intitulée: Charles Bourque vs. les héritiers Lejeune, enrégistré au Bureau du Recorder de la Paroisse St. Landry, régistre T, page 646.

Les morceaux de terre ci-dessus désignés sont situés dans le Township No. 7 Sud de la Rangée No. 3 Est, excepté le dernier morceau.

☞Conformément aux lois et à la Constitution, ces terres seront vendues par lots de pas moins de dix ni plus de cinquante acres, comme il sera plus particulièrement expliqué à la vente.

Conditions.—Comptant.

JAS. G. HAYES, Shérif.

Opelousas 2 janvier 1869.

VENTE PAR LE SHERIF.

Etat de la Louisiane.

Charles H. Mouton, vs. Joseph M. Carrière père } Cour de District, Paroisse St. Landry, No. 9296.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente, lancé dans l'affaire ci dessus intitulée, par la Cour du Huitième District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, siégeant dans et pour la paroisse St. Landry et à moi adressé, j'offrirai à vendre, en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, devant la porte de la Maison de Cour de cette paroisse, en la ville d'Opelousas,

Le Samedi, 6 Février prochain,

1869, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétensions de Joseph M. Carrière, père, le défendeur, à la propriété suivante, saisie pour satisfaire ledit ordre, savoir:

Un certain morceau ou parcelle de

TERRE DE BOIS,

située sur le Bayou Courtableau, mesurant deux cents arpents, plus ou moins, borné au Nord par le Bayou Courtableau, à l'Ouest par la terre de Ulger Roy, à l'Est par la terre de King & Cook, et au Sud par Palmer.

☞Conformément aux lois et à la Constitution, cette terre sera vendue par lots de pas moins de dix ni plus de cinquante acres, ainsi qu'il sera expliqué le jour de la vente.

Conditions.—Comptant.

JAS. G. HAYES, Shérif.

Opelousas 2 janvier 1869.

VENTE PAR LE SHERIF.

Etat de la Louisiane.

Chas. H. Mouton, vs. Ann L. Quirk, veuve et als } Cour de District, St. Landry. No. 9873.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente lancé dans l'affaire ci-dessus intitulée par la Cour du Huitième District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, siégeant dans et pour la Paroisse St. Landry et à moi adressé, j'offrirai à vendre, en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, devant la porte de la Maison de Cour de cette paroisse, en la ville d'Opelousas,

Le Samedi 6 Février prochain,

1869, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétensions de Thomas C. Quirk à la propriété suivante, saisie pour satisfaire ledit ordre, savoir:

Un certain

MORCEAU DE TERRE

situé à six milles à l'Ouest de Washington, contenant six cent soixante-six arpents, plus ou moins ensemble avec toutes les

Batisses et améliorations

qui y sont situées.

☞Cette terre sera vendue conformément aux lois et à la Constitution de cet Etat, c'est à dire par lots de pas moins de dix ni plus de cinquante acres, ainsi qu'il sera expliqué à la vente.

Conditions.—Comptant.

JAS. G. HAYES, Shérif.

Opelousas 2 Janvier 1869.

COUR DE PAROISSE,

Paroisse St. Landry.—No. 3243.

YVES VIDRINE, de la Paroisse St. Landry, ayant enrégistré une pétition demandant à être nommé administrateur de la succession de feu Joséphine Fontenot, veuve décédée de feu Augustin Vidrine, dernièrement de la Paroisse St. Landry;

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette succession, d'avoir à déduire, par écrit, au Greffe de ladite Cour, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis, les raisons, si aucune ils ont, pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

JOS. D. RICHARD, Greffier.

Opelousas, 9 Janvier 1869.

A VENDRE.

6,000 PIEUX de 9 pieds. S'adresser à M. Bertrand Ponsson, à Chataigner. [29 Août 1868.

Vente Publique.

Succession d'Adelaide Bernard, veuve de Trevile Guidry, tous deux décédés.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse St. Landry, le public est par le present averti qu'il sera vendu en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le soussigné administrateur, ou par l'intermédiaire d'un Encanteur, à la dernière résidence desdits défunts, à Plaquemine Brulée, en cette paroisse, le

Mercredi, 20 Janvier 1869,

les propriétés suivantes, appartenant à la succession desdits Adelaide Bernard et Trevile Guidry, son mari, tous deux décédés, à savoir:

DEUX

Morceaux de Terre,

situés à Plaquemine Brulée, en cette Paroisse, contenant chacun environ deux cents arpents.

1600 pagées de barrière;
Une maison à demeure;
Une cuisine; une depense;
Magasin à maïs; cabanes;
5 paires de bœufs de tire;
Un lot de couverts d'argent;
Deux chevaux;
32 têtes de bêtes à cornes douces;
Instruments aratoires;
Meubles de maison;
Ustensiles de cuisine, ainsi qu'une infinité d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

Conditions:—Les propriétés mobilières ainsi qu'un quart du prix d'achat des terres, payables comptant sur les lieux. La balance à un crédit d'un et deux ans, à partir du jour de la vente. Les acquereurs fourniront leurs obligations avec caution solidaire à la satisfaction de l'administrateur, et portant interet à raison de 8 pour cent par an à compter de leurs échéances respectives, payables au bureau de John F. Smith, au Grand Coteau, et les terres demeurant hypothéquées jusqu'à parfait paiement du principal et des intérêts.

LOUIS GUIDRY, *Adm.*

Opelousas 19 Décembre 1868.

Vente Publique.

Succession de Jonathan Harris, décédé.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, il sera vendu en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le soussigné Exécuteur Testamentaire Datif, ou par l'intermédiaire d'un Encanteur, à la dernière résidence du dit défunt, en la ville d'Opelousas, le

MERCREDI, 3 Février, 1869,

les propriétés ci-après decrites, dépendant de la succession dudit défunt, à savoir:

LA DERNIERE

RESIDENCE

du défunt, située dans la ville d'Opelousas, avec les terrains en dépendant et entourés, borné à l'Est par la rue de la Cour, au Sud par la rue ——, à l'Ouest par un lot de terre appartenant à Frank Perret, et au Nord par la rue ——, et la propriété de Mme. Lewis Andrus.

UN TERRAIN,

située en la ville d'Opelousas, à l'encoignure des rues du Marché et Bellevue, borné au Nord par ——— au Sud par la rue Bellevue, à l'Ouest par la rue du Marché et à l'Est par le bureau de Caleb L. Swayzé, décédé.

Une Vacherie

de bêtes à cornes et de bêtes chevalines farouches, dans la Paroisse St. Landry, avec la marque figurée ainsi: J-I, cette vacherie supposant compter de 300 à 400 têtes; mais dont le nombre exact sera donné le jour de la vente.

Un buggy et harnais; une charrette à cheval; un wagon à deux chevaux; un petit mulet; un cheval créole bai; un cheval créole baye; un lot de charrues; un lot de vieux pieux de barrière en cypre; 100 pagées de barrière entourant une terre derrière la maison de résidence; quarante pagées de barrière en cypre autour d'un terrain près de la vieille briqueterie; cinq vaches à lait et veaux d'un an; une lunette d'approche; un bowie-knife; un bureau; deux lits montés; un fusil double; une carabine; une Toilette; un compas d'arpenteur; un sofa; une pendule et ornements de cheminée; trois chaises à bras; un Side-Board; 10 chaises; un lit monté; un lot de livres; 39 bouteilles de vin rouge; un lot de vaisselle; un lot d'argenterie; un garde-manger; une tente; un coffre d'outils; deux demi barillets de clous; une brouette; un poéle de cuisine; un lot chaudières; un lot de hardes et une infinité d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

Termes et Conditions:—Les propriétés mobilières seront vendues pour du comptant; les propriétés foncières seront vendues payables comme suit: Un an de crédit à compter du jour de la vente. Les acquéreurs fourniront leurs obligations avec bonne et suffisante caution solidaire à satisfaction, payable au bureau de MM. Moore & Morgan, en la ville d'Opelousas, et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an depuis l'échéance jusqu'à parfait paiement; et les propriétés demeurant spécialement hypothéquée en faveur de la dite succession, pour assurer le paiement du principal et des intérêts qui auront pu s'accroître.

R. H. LITTELL,
Exécuteur Testamentaire Datif.

Opelousas, 2 Janvier 1869.

A vendre a l'amiable.

UNE HABITATION, située sur le Bayou Courtableau, (St. Landry) à six milles de Washington et à 1 mille du Port Barré, contenant 400 acres de terre, 200 desquels sont défrichés et en culture;—une maison de résidence spacieuse, ayant 13 appartements et 8 foyers; cuisine &c. une sucrerie neuve, magasin à maïs, huit maisons pour travailleurs, du plant de cannes en quantité suffisante pour planter 25 acres, 600 barils de maïs, paille, etc. 5 mulets de tire, cochons, moutons, charrettes, intruments aratoires, le tout en bon ordre et prêt à entreprendre du jour au lendemain la récolte prochaine.

Le soussigné vendra le tout ensemble pour du comptant à un prix extrêmement au-dessous de sa valeur réelle.

Pour plus de renseignements, s'adresser au soussigné sur les lieux.

JOSEPH MELANCON.

St. Landry 9 Janvier 1869 31tf

Vente Publique.

Succession de Betsy Irwin, f. c. l. décédée.

EN vertu d'un ordre émanant de l'Honorable la Cour des Preuves siégeant dans et pour la Paroisse St. Landry, le public est averti qu'il sera offert en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le soussigné administrateur, ou par l'intermédiaire d'un Encanteur, à la dernière résidence de feu Betsy Irwin, décédée, à Washington, en la Paroisse St. Landry, le

Mardi, 26 Janvier prochain, 1869,

les propriétés suivantes, dépendant de la succession de ladite défunte, savoir:

Un terrain, situé dans le village de Washington, en la Paroisse St. Landry, borné au Nord par la terre de Mary Gardner, à l'Est par la rue Gardener, au Sud par le Bayou Carron, et à l'Ouest par le terrain d'A. Deshotels, mesurant un arpent de terre de superficie (plus ou moins) ensemble avec les batisses et améliorations qui en dépendent.

Un lot de meubles de maison et d'ustensiles de cuisine.

Conditions:—Les effets mobiliers seront payables comptant. Le terrain et les améliorations seront payables une moitié comptant, et l'autre moitié à un an de crédit, à compter du jour de la vente, avec intérêt à raison de huit pour cent par an, à compter de l'échéance; et en outre, le terrain demeurant hypothéqué jusqu'à parfait paiement tant du principal que des intérêts qui pourront s'accroître.

WM. S. READ, Adm'r.

Opelousas 26 Décembre 1868.

Etat de la Louisiane.

Cour des Preuves, Par. St. Landry—No. 2981.

Succession feu Jean Baptiste Castille

AZELIE STELLY, de la Paroisse St Landry, Tutrice &c. ayant enrégistré un Tableau de distribution des fonds de la succession de feu Jean Baptiste Castille, accompagné d'une pétition demandant l'homologation d'icelui:—Et attendu qu'il a été fait droit à la demande de ladite pétition, par un ordre de la Cour en date du 1er Janvier 1869:

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette succession, d'avoir à faire opposition, si aucune ils ont, par écrit, à mon bureau, dans la ville d'Opelousas, dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, pourquoi ledit Tableau ne serait pas homologué.

JOS. D. RICHARD, Greffier.

Opelousas, 2 Janvier 1869.

Pharmacie de St. Landry

ET

DEPOT DE MEDICAMENTS,

DE JOHN POSEY,

DETAILLANT de médicaments, drogues, médecines patentées, produits chimiques, livres d'écoliers, livres blancs, papier, plumes métalliques, parfumerie, articles de toilette, tabac à fumer, à chiquer et à priser, brosses et pinceaux, cigarres, huiles, peinture, teintures, vitres, graines de jardinage fraîches.

Les ordres des médecins et des habitants seront promptement remplis.

☞Les prescriptions sont préparées avec soin à toute heure du jour et de la nuit.

CONDITIONS:—COMPTANT.

Opelousas 7 Nov. 1868. 3m

Andrus & Blum,

VIENNENT de recevoir une nouvelle expédition de grocerie, vin, liqueurs, pommes de terre, porc salé, viandes fumées, oranges, potatoes,

FROMAGES DIVERS,

biscuits au beurre, sucrés etc, qu'ils ont ajonté à leur Grocerie déjà bien assortie, et qu'ils vendront à bon marche pour du comptant.

Ils osent se flatter que leurs articles de grocerie sont des plus frais, et que leur assortiment est aussi varié qu'une Grocerie de Famille peut tenir.

Rue Main, encoignure Bellevue, près la Pharmacie de M. Posey.

Opelousas 12 Decembre 1868. 27tf

C. ASHER,

Rue Main, vis-à-vis l'ancien emplacement de M. Clément Hollier, à Opelousas,

VIENT d'ouvrir un magasin de marchandises sèches et autres qu'il vendra aux prix de la Nouvelle Orléans, pour du comptant.

Son assortiment, qui est considérable, comprend une grande variété de marchandises sèches de tous les gouts et de tous les prix, vétements confectionnés pour hommes et enfants;

CHAUSSURE,

pour dames et enfants,

QUINCAILLERIE,

FAYENCE,

GROCERIE,

et enfin tous les articles qui sont généralement tenus dans un magasin de campagne bien assortis.

Le public est instamment invité à venir examiner mes marchandises et leurs prix avant d'aller ailleurs; attendu que je suis déterminé à vendre mes marchandises au plus bas profit possible.

C. ASHER.

Opelousas 17 Octobre 1868. 19tf

Savon et Chandelles.

LE soussigné, fabricant de savon et de chandelles, informe le public qu'il prendra du suif en échange de sa marchandise. Ceux qui ont besoin de ces articles se trouveront bien de l'échange libéral qu'offre le soussigné. Il garantit que ses chandelles de 6 à la livre, dureront 9 heures.

A. BORME.

Opelousas 12 Sept., 1868. 3m

Boucherie d'Opelousas.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses clients et au public en général que dorénavant il détaillera la viande de bœuf au Marché de la ville à raison de 8 cents la livre, et par 50 ou 100 livres, au-dessous de ce taux. Il ose se flatter de pouvoir satisfaire (tant sous le rapport de la qualité de la viande qu'autrement) tous ceux qui voudront bien l'encourager.

JAS. G. HAYES.

Opelousas 5 Déc. 1868. 26tf

A VENDRE.

20 BOUCAUTS de charbon de Pittsburg S'adresser à O. HINCKLEY & fils. 22 aout.—11—3t] Washington, Lne.

PHARMACIE DES OPELOUSAS,

A L'ENSEIGNE DU GROS MORTIER.

PRES DE LA MAISON DE COUR,

OPELOUSAS, Lne.

Nouvelle Pharmacie.

MEDICAMENTS FRAIS,

APPROVISIONNE de nouveau chaque semaine avec des drogues pures du pays et de l'étranger. On y trouve toutes les médecines patentées les plus renommées.

VINS DE CHOIX,

et liqueurs pour préparations médicales.

PARFUMERIE

et articles de fantaisie pour toilette.

Peintures, Huiles, Vernis,

et teintures. Cigares de la Havane, Tabac à chiquer, qualité supérieure, tabac à fumer, Périque et Maryland; Graines de jardinage de Landredth. Papier et Livres blancs &c. &c. Solution effervescente de citrate de magnésie préparée par moi-même.

Les médecins, les habitants et les marchands sont respectueusement sollicités.

"Le Soleil luit pour tout le monde."

Attendu que je ne puis acheter à crédit, il faut que je vende AU COMPTANT.

CLAUDIUS MAYO,

30 mai. 51tf Apothicaire.

COTON! COTON!! COTON!!!

NOUS avons acheté le Magasin d'Entrepôt, situé sous notre magasin, à Washington, récemment ouvert par MM. Guidry & Thompson. Nous nous chargerons, en conséquence, de tout fret qui nous sera consigné, promettant de faire tous nos efforts pour donner pleine et entière satisfaction à ceux qui voudront bien nous honorer de leur confiance.

Ceux qui ont du coton à vendre trouveront toujours chez nous des acheteurs qui donneront le prix du cours de la Nlle Orleans, moins les dépenses incidentelles à la transportation.

Nous continuerons comme par le passé notre commerce de groceries et de commission, et nous ferons des avances libérales sur tous les produits qui nous seront consignés, soit pour être expédiés, soit pour être vendus.

W. A. ROBERTSON & Co.

Washington 2 Janvier 1869. 30tf

AUX PLANTEURS.

JE suis maintenant préparé à fournir de la corde et toile d'emballage, cercles en fer, ficelle, sucre, café, farine, sel &c. &c. à tous mes amis et clients.

Je suis également en mesure d'acheter le coton ou de faire des avances libérales en argent sur toute expédition de produits faite à mes amis et correspondants à la Nouvelle-Orléans.

Cette année, donc, je donnerai à tous les planteurs de coton de la Paroisse St. Landry et des paroisses avoisinantes, le choix de me vendre leurs récoltes, ici à Washington, payables sur le champ, ou d'expédier à mes correspondants à la Nouvelle-Orléans, en recevant comptant des avances libérales.

A. DESMARE.

Bureau chez Pitre & Carrière, O. Hinckley & fils, et Guidry & Thompson, Washington.

☞M. M. L. Mélançon, mon agent autorisé au Port Barré, achètera le coton et fera des avances en argent, pour mon compte, aux conditions ci-dessus exprimées.

Washington 19 Sept. 15tf

JOHN GELVIN, Maçon,

OFFRE ses services au public en cette capacité, soit pour la construction de bâtisses, de tombes, de fours, de citernes en briques, de cheminées, de pavage, &c. ou tout autre ouvrage de maçonnerie.

Il ose espérer par son ouvrage, son exactitude et la modicité de ses prix, de mériter l'encouragement du public.

Sa résidence est chez M. Maxwell, à Opelousas. [5 Déc. 1868tf.

Avis.

TOUS ceux qui ont des réclamations contre la succession d'Edvige Mayer, décédée, veuve de Lucien Guilbeau, décédé, sont priés de les présenter à MM. Bailey & Estilette, à leur bureau, à Opelousas.

LUCIUS GUILBEAU,
Administrateur.

26 Décembre 1868. 29—5t

A celui que cela peut concerner.

Le soussigné a tué dernièrement un bœuf d'environ six ans, marqué à peu près ainsi J^c_4

Ce bœuf se trouvait dans le voisinage depuis l'invasion de notre paroisse par le Gén. Banks, et causait souvent des dégats au soussigné; c'est pourquoi il l'a tué après l'avoir fait estimer, et il est aujourd'hui prêt à en payer le montant au propriétaire.

H. PAILLET.

St. Landry 19 Décembre 1868. 28—5t

PAQUEBOT REGULIER

ENTRE

Opelousas et la Nllc. Orleans.

Le bateau à vapeur fin marcheur et d'un faible tirant d'eau

ANNIE WAGLEY,

Capitaine W. BURTON,

PARTIRA de Washington le Dimanche à 10 heures du matin, et de la Nouvelle-Orleans le Mercredi soir à 5 h.

Le fret et le passage seront aussi bon marche qu'à bord d'aucun autre bateau de la même navigation.

24 Octobre 1868. 20tf

PAQUEBOT REGULIER

ENTRE

Opelousas et la Nouvelle-Orleans.

Le Bateau-à vapeur fin marcheur et d'un faible tirant d'eau

J. G. BLACKFORD,

Capitaine C. C. PICKETT,
Commis, J. B. SCHMIT,

PARTIRA de Washington le Samedi à midi, et de la Nouvelle-Orléans le Mardi soir à 5 heures.

Le fret et les passagers seront transportés à aussi bas prix qu'aucun autre bateau dans la même navigation.

Les affaires seront faites strictement pour du comptant.

AGENTS:
A Opelousas, Théodore Chacheré.
A Washington, Pitre & Carrière.
Au Port Barré, Raymond Deshotels.
——C. Comeau.

28 Décembre 1867. 29tf

Paquebot Regulier

ENTRE

OPELOUSAS ET LA N. ORLEANS.

Le Steamer

CLEONA,

Capitaine B. R. SPLANE, ayant été complètement réparé, fera régulièrement un voyage par semaine entre notre port et la Nouvelle-Orléans, partant de Washington le Mercredi à 10 heures du matin, et de la Nouvelle-Orléans le Samedi soir à 5 heures.

Le prix du fret et du passage sera le même qu'à bord des autres bateaux.

Washington 17 Octobre 1868.

A VENDRE.

Un wagon neuf, venant d'être achevé. On le cèdera à tres bon marché. Aussi: Un char-à-banc neuf, un Buggy découvert et un autre char-à-banc léger, de seconde main.

S'adresser à P. GOSSELIN.

Opelousas 4 avril 1868. 43

A vendre a l'amiable.

UNE propriété consistant en une petite maison de résidence et deux terrains, situés dans la ville d'Opelousas.

Pour plus amples informations s'adresser au bureau du Courrier.

28 mars 1868. 42tf—LDV

A VENDRE A L'AMIABLE.

UNE jolie résidence située en la ville d'Opelousas, consistant en un terrain, une excellente maison, un magasin, cuisine &c.

Aussi: Un fonds de Grocerie, meubles de maison, &c.

Pour les particularités s'adresser sur les lieux à ELEONORE LESASSIER.

Opelousas 11 Janv. 1868. 31tf

Chevaux et Mulets a Vendre.

Le soussigné a constamment en main un lot de chevaux et de mulets à vendre à bon marché pour du comptant. On peut les voir en tout temps à l'habitation de Dupré & Comeau, (ancien habitation de Joseph Gradenigo.)

A vendre aussi, Juments farouches.

S'adresser au soussigné, à Opelousas.

ALCEE DUPRE.

Opelousas, 17 Août 1867. 10tf.

PENSION BOURGEOISE.

LE soussigné ouvrira, le 1er de Fevrier prochain, dans les bâtisses de la Vieille Banque, près de la Maison de Cour, à Opelousas, une Pension Bourgeoise pour la convenance du public et des familles, soit par jour, par semaine ou par mois

Il espère par ses soins et la modicité de ses prix, satisfaire tous ceux qui voudront bien le favoriser de leur encouragement.

JAMES G. HAYES.

Opelousas 25 Janvier 1868. 33tf

William Perry,

RUE MAIN, OPELOUSAS.

SELLERIE ET MANUFACTURE DE HARNAIS.

LE soussigné a transporté son atelier de Sellier, rue Main, vis-à-vis l'écurie publique de M. Johnson, où il est aujourd'hui prêt à faire toute sorte d'ouvrage dans les différentes branches de son métier, telles que selles, brides, communes et fines, et toutes finies solidement et avec goût; harnais de voiture, de wagon etc. et réparation généralement de tous articles en cuir ou en peau. Tout son ouvrage sera garanti tant sous le rapport de la durabilité que sous celui de l'elégance.

Prix modérés,—Comptant.

WM. PERRY.

Opelousas 28 Novembre 1868. 3m

PROFESSIONS ET METIERS.

A. BAILEY & E. D. ESTILETTE,

AVOCATS,

PRATIQUERONT dans les Cours des Paroisses St. Landry, Lafayette, Vermillon, Calcasieu, St. Martin, Ste. Marie et Avoyelles. Bureau: Opelousas, La. [5 juil.

John H. Overton,

AVOCAT JURISCONSULTE, a repris sa profession et exercera dans les Cours des 7me. et 8me. Districts judiciaires de cet Etat. Son Bureau est a Opelousas, rue Bellevue, près la Maison de Cour. [19 Janv.

JOHN M. TAYLOR,

AVOCAT, OPELOUSAS, Lne.

EXERCERA dans les Cours du Huitième District Judiciaire ainsi que dans la Paroisse St Martin. Les affaires qui lui seront confiées recevront une prompte solicitude, et une attention particulière sera appliquée à la collection des réclamations et à la poursuite des affaires dont on voudra bien le charger. [15 Sept 1866.

JOSEPH M. MOORE. JOHN T. MORGAN

MOORE & MORGAN,

Avocats,

OPELOUSAS, LNE.,

ONT formé une société, et exerceront leur profession dans les Paroisses de St. Landry, Calcasieu, Lafayette, Avoyelles et Pointe Coupée. [17 Août 1867 40tf.

WILLIAM MOUTON, Avocat.

EXERCERA sa profession dans les Paroisses Lafayette, Vermillon, St. Landry, St. Martin et Calcasieu. Bureau à Vermillonville.

ALC. DEBLANC. ROBT. S. PERRY.

DEBLANC & PERRY, Avocats.

EXERCERONT dans les Paroisses St. Martin, Ste. Marie, Vermillon, Lafayette et St. Landry. Bureau à St. Martinville.

LOUIS J. GARY. GABRIEL A. FOURNET.

Gary & Fournet,

Avocats a St. Martinville, Lne.,

EXERCERONT leur profession dans les Paroisses St. Martin, Ste. Marie, Lafayette et Vermillon. [2 Fev. 1y

ED. E. MOUTON, Avocat,

EXERCERA sa profession dans les Paroisses St. Landry, Lafayette, Vermillon, St. Martin et Calcasieu. ☞Bureau à Vermillonville.

Leonce F. Lastrapes,

ENCANTEUR PUBLIC dans et pour la Paroisse St. Landry.

Bureau à Opelousas.

Opelousas 18 avril 1868tf

J. K. DIXON, Notaire Public.

Bureau à Opelousas, Lne. [20 avril.

LOUIS STAGG. MME. A. HINCKLEY

Hinckley & Stagg,

Marchands commissionaires et Expeditionnaires, Washington, (emplacement Hinckley & fils)

SONT prêts à expédier tout le fret qui pourra leur être consigné, et achèteront au plus haut prix le coton des habitants, ou feront des avances en argent ou en provisions, si ce coton est expédié par leur intermédiaire.

☞Louis Stagg a également ouvert une Grocerie au même emplacement, où il se fera un plaisir de fournir des Grocerie, provisions d'habitation, cercles, corde et toile d'emballage, wagons &c. &c. aux prix de la Nouvelle Orléans.

Washington 10 Octobre 1868. 18tf

MARCHANDISES NOUVELLES!

LES soussignés appellent l'attention de leurs amis et du public en général à leur grand assortiment de marchandises

d'Automne et d'Hiver,

que nous venons de recevoir de la Nouvelle Orléans, et que nous offrons à vendre à bas prix pour du comptant.

BOIS DE CHARPENTE.

Nous avons toujours en main un assortiment considérable de bois de charpente, pieux etc. que nous vendrons également à bon marché.

Ceux qui voudront faire de bons marchés feront bien de venir examiner nos marchandises et nos prix avant de se rendre ailleurs.

E. DUBUISSON & Co.

17 oct. Washington, Lne.

TERRAINS A VENDRE.

UN terrain situé sur la rue de l'Union, près du Couvent catholique.

Un terrain situé sur la rue de la Cour, presque à l'extrémité sud de cette rue.

S'adresser au bureau du Courrier des Opelousas. 27 Juin.

A VENDRE A L'AMIABLE.

UNE BELLE HABITATION de 800 arpents de terre très fertile, située au Petit Bois, sur le Bayou Têche, Paroisse St. Landry, dont une partie boisée:—le tout exempt de coco.

Aussi:—UN TERRAIN, situé dans la ville d'Opelousas.

☞Pour les conditions et autres particularités, s'adresser au soussigné, sur l'habitation plus haut désignée.

J. F. RAVIOL.

Petit Bois 21 mars 1868. 41—tf

TERRAIN POUR LA FOIRE.

CELUI qui possède un morceau de terre de 4 à 10 acres de superficie dans le voisinage de la ville d'Opelousas, et dont il voudrait disposer, voudra bien s'adresser au soussigné, à Opelousas.

A. L. PLOUGH.

22 Aout 1868. 11tf

A VENDRE,

1600 Arpents de Terre.

UN certain morceau de terre, sis dans la Paroisse St. Landry, sur le côté ouest du Bois Mallet, à environ 10 milles de la ville d'Opelousas, au quartier communément appelé l'Anse Bourbeuse, consistant en la section 7, Township 6 sud, rangée 2 est, contenant 1362 acres et quatre centièmes, étant égaux à 1600 arpents, dont environ un tiers est terre bien boisée. Cette terre est la même qui fut concédée et confirmée à la veuve de feu Antoine Boisdoré, par acte du Congrès, et rapportée par les Commissaires, dans leur certificat B. No. 1109, et consistant en quatre morceaux de 400 arpents chacun. Le morceau entier de 1600 arpents sera vendu d'un seul lot ou divisé en morceaux de cinq arpents de face sur quarante de profondeur, de manière à favoriser les acquéreurs. Le plan de cette terre pourra être examiné au bureau du juge Martel, à Opelousas, qui donnera toutes les informations y relatives. La situation est excellente pour y établir un moulin à scie.

Cette terre sera vendue par lots de 37 acres chacun. Il y a 36 lots, dont 19 lots de terre de prairie, 7 lots de terre et bois, et 10 lots de terre boisée.

Conditions:—Un cinquième comptant et le surplus à un et deux ans.

JULIEN A. PROVENT,
Administrateur.

21 Déc. 28tf

PIERRE GOSSELIN, Charron,

A L'HONNEUR d'annoncer au public qu'il continue à travailler à son atelier, près de sa résidence, à l'extrémité Nord de la rue Dumaine, à Opelousas.

Il ne négligera rien pour satisfaire ceux qui voudront bien l'encourager, et il travaillera à aussi bon marché que qui que ce soit, et il espère qu'après 18 ans de travail dans cette branche il ne perdra pas l'encouragement de ses anciens cliens. [14 Novembre 1868.

ANNONCES DE LA N. ORLEANS.

P. CASSE,

MARCHAND en gros et en détail de Groceries, provisions, vins, boissons, liqueurs &c. No. 10 rue Conti, (nouvelle maison Clark). NLLE-ORLEANS.

☞Les ordres de la campagne seront promptement exécutés. [20 Février 18—

J. L. COURET,

Marchand Commissionnaire

RUE CONTI, No. 10, encoignure des rues Conti et Clay, Nlle-Orléans, se charge de la vente de tous les produits qui lui seront consignés, et fera des avances de corde et toile d'emballage sur le coton qui devra lui être expédié.

22 juillet 1865 6

S. BLOCH. J. BLOCH.

Bloch Freres,

FACTEURS de Coton et Marchands Commissionnaires, No. 1—1, rue de la Commune N. O. Celui-ci apportera une stricte attention à toutes les affaires qui leur seront confiées. Toutes les expéditions laissées chez J. Bloch & Co. à Opelousas, recevront une prompte attention.

J. A. Bonnafon,

MARCHAND COMMISSIONNAIRE général et marchand de Vins, Eaux-de-Vie, Cordiaux, &c. No. 20 Rue Conti, entre Chartres et Vielle Levée, NOUVELLE-ORLEANS.

Nouvelle-Orléans, 30 Septembre 1865

A. DESMARE,

MARCHAND COMMISSIONAIRE

ET

FACTEUR EN COTON,

No. 56, rue Carondelet.

July 1—31 NOUVELLE ORLEANS

Joseph Beraud, Opelousas. P. G. Gibert Nouvelle-Orleans.

BERAUD & GIBERT,

FACTEURS de coton et Marchands Commissionnaires, No. 26 rue Carondelet, entre les rues Canal et Commune, au 1er étage, NOUVELLE ORLEANS.

N. B.—Par procuration speciale, M. Pierre Roy a le droit de faire usage du nom de la Société.

8 Septembre 1866. 1y

L. MOULOR,

SUCCESSEUR DE J. B. LANG,

No. 53 rue Vieille Levée, encoignure Bienville, et 141 rue de Chartres, encoignure Toulouse.

MANUFACTURE à la vapeur de tabac à fumer et à priser, et importateur de toute espèce de Cigares de la Havane, tabac à chiquer, pipes, &c. NLLE.-ORLEANS.

M. LABUSQUIERE, H. F. SPRINGER, Nlle.-Orleans. S. DUPLEIX, Natchitoches

Labusquiere, Dupleix & Co.,

MARCHANDS COMMISSIONNAIRES et expéditionnaires, pour la vente de toute sorte de produits, No. 17 rue St. Philippe, près du Dépôt du Rail Road des Opelousas.

Oct 24—6m] N.-Orleans.

J. P. Sarrazin,

Manufacture de Tabac à la vapeur,

Nos. 91 et 93, encoignure Chartres et Conti, NOUVELLE ORLEANS.

IMPORTATION directe de Pipes Françaises, Allemandes et Anglaises. Toujours en mains un bel assortiment de tabac en feuilles pour cigares, ainsi qu'un choix des plus complets de Cigares du pays, et de la Havane. Nos cigares de la Havane sont d'importation directe et des marques les plus favorisées.

Le soussigné informe ses amis de la campagne qu'il a toujours en mains un excellent stock de

Tabac a fumer et a chiquer,

prêt à être délivré sur commande.

PIPES DE MEARSHUM,

de racine de Bruyere, de Caoutchouc et de terre, ne peuvent être surpassées à la Nouvelle Orléans quant aux prix et aux qualités. Ses anciennes et nouvelles pratiques trouveront un grand avantage en visitant sa manufacture à vapeur, ainsi que ses salles de vente. Elles sont connues en Louisiane et dans les autres Etats et défient toute compétition.

J. P. SARRAZIN.

1 Janvier 1868 1a

PREMIER PRIX

ET

MEDAILLE D'OR

Accordé au Poéle de Cuisine dit

BUCK'S PATENT BRILLANT STOVE.

APRES deux jours d'essais à la Foire de l'Etat de la Louisiane, tenue à la Nouvelle-Orléans, en 1868, contre tous les meilleurs poéles manufacturés aux Etats-Unis, le Poéle de Buck a obtenu le 1er prix et une médaille d'or. Il a aussi obtenu le premier prix à toutes les Foires de St. Louis depuis 1866.

Plus de 300,000

de ces poéles ont été vendus, dans les E. Unis seulement, et tous ont donné satisfaction générale.

Une réduction libérale sera faite aux agents dans l'intérieur de l'Etat.

H. HALLER, agent.
No. 49 rue du Camp.

Magasin de dépot No. 188, rue Tchoupitoulas.

20 Juin—1a] NLLE. ORLEANS.

☞Louis DESBREST agent, Opelousas.

M. S. SHIRK,

PROPRIETAIRE de la patente et marchand en détail du FLUIDE DE PETROLE patente, de Lampes, garnitures de lampes, Verrerie, &c. No. 139 rue Poydras, entre les rues du Camp et St. Charles, NLLE.-ORLEANS.

☞Tous les ordres seront promptement remplis.

FLUIDE DE PETROLE.

Ce fluide ne fume pas; il ne répand aucune mauvaise odeur en brulant, et ne peut pas faire explosion.

Il ne graisse ni les mains ni le linge. Aucune matière grasse ni sale ne se forme à l'extérieur de la lampe.

Il brule avec un éclat plus brillant, plus stable et plus agréable qu'aucune autre huile de charbon. On s'en sert avec toutes les lampes qui ont l'appareil de Marcy, ou celui de Diamond ou de Light House Burner. [19 Sept. 1868.

Avis.

LES amateurs de l'élève des chevaux sont prévenus que

TOM,

issu de DICK, sera livré au public pour la saison qui commencera le Samedi, 4 Avril 1868. Pour la facilité des éleveurs, ce jeune étalon, si avantageusement connu, et qui a fait ses preuves quand à la beauté et à la supériorité de ses produits, stationnera les Samedis et Dimanches de chaque semaine, à l'écurie de M. John Reed, à Washington, les Mercredis et Jeudis chez M. Ursin Cormier, au Carancro, et les Lundis et Mardis, chez son propriétaire, M. Joseph L. Carrière, au Côteau de Plaquemines.

7 Mars 1868.

Le Courrier des Opelousas,

Publie le Samedi par JOEL H. SANDOZ.

CONDITIONS:

L'abonnement sera de quatre piastres par an, payables d'avance, ou cinq piastres payables à la fin de l'année. Celui qui desirera suspendre son abonnement devra en donner avis par écrit, à cet effet, et payer les arrérages; et aucun abonnement ne sera suspendu si les arrérages ne sont réglés, à moins que l'editeur ne le juge à propos.

Les avis se paieront cinquante cents par carré pour chaque insertion. Huit lignes ou moins constitueront un carré.

Les avis qui seront envoyés pour être publiés seront insérés en Français et en Anglais (à moins qu'il n'en soit autrement ordonné) jusqu'à ce que l'éditeur juge à propos de les discontinuer.

Les candidats aux faveurs publiques devront payer quinze piastres d'avance, s'ils veulent être annoncés.